

2B-EQUILIBRE

SARL Au capital de 1000 €

Siège Social : 1 Impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen

SIREN : 788 655 108

RCS de Rouen

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31/08/2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le 31 Aout, à dix-huit heures,

Monsieur BATELIER Franky, Charly et Madame BAI Virginie, Caroline, Associés de la société 2B-EQUILIBRE SARL, société de droit français dont le siège social est situé au 1 Impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen sont présents au siège social.

L'Assemblée Générale des associés doit se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du compte de liquidation
- Quitus au Liquidateur
- Constatation de la clôture de liquidation
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31/08/2024, présentant un Boni de liquidation d'un montant de 754.34 Euros, approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale des associés donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 31/08/2024, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation (date de la présente assemblée).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale des associés prononce la clôture définitive de la liquidation de la société 2B-EQUILIBRE dont la personne morale cesse d'exister à compter du 31/08/2024, elle donne quitus au Liquidateur et le décharge de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.

Monsieur BATELIER Franky, Charly

Madame BAI Virginie, Caroline

Franky Batelier

Virginie Bai-BATELIER